

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducation.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| O Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## Déclaration de Maladie

N° W21-809871

168773



Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : AKH12

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : DIBAFIA LAÏLA

Date de naissance : NSR

Adresse :

Tél. : 0661098533

Total des frais engagés : 842,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BENLYAZID EL HASSANI Adil  
Oto-Rhino-Laryngologie  
Chirurgie Cancérologie de la Face et le cou  
119, Bd Abdelmalek Sellal, Casablanca  
ICE : 00191833300002 IF: 14477065  
INPE : 091169052

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11/07/2023

Age :

Nom et prénom du malade :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

20 JUIL 2023

Le :

Signature de l'adhérent(e)

M

20 JUIL 2023

R ACCUEIL

20 JUIL 2023

Authorisation CNDP N° : A-A-215/2019

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

#### **ANALYSES - RADIOPHARMACIES**

Cachet et signature du Médecin	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Laboratoire ACHIFA Dr. EL ALLOUSSI Fatima-Zohra Médecin Biologiste 0522 69 48 48 Fax 0522 65 88 0522 69 48 48 Patente 3796037 0522 69 48 48	18/07/11 20/07/11	B = 390 + perl	542,60 Dhs

## AUXILIAIRES MEDICAUX

- Oto-Rhino-Laryngologie
- Chirurgie Cancérologique
- Chirurgie de la face et du cou
- Ancien chef de clinique (C.H.U de Tours-France)
- Ancien Praticien à l'institut Claudius Regaud (Toulouse-France)



# د. عادل بن اليزيد

اختصاصي في أمراض و جراحة  
الأذن، الأنف و الحنجرة  
اختصاصي في جراحة السرطان  
جراحة أعضاء الوجه و العنق  
رئيس سابق في كلية الطب (ببور فرنسا)

Casablanca, le ..... 11/07/2023

## MME DIBAJI LAILA

- Bilan inflammatoire
  - NFS
- Bilan martial
  - Fer sérique
  - Ferritine

Dr EL ACHIFI  
Dr EL ALOUSSI Fatima-Zohra  
Médecin Biologiste  
réf. 0522 69 48 48 Fax 0522 65 88 53  
rel. 05217435 Patente 37960317 Code 102  
IF 25017435  
0020865006

Dr. BENLYAZID EL HASSANI Adil  
Oto-Rhino-Laryngologie  
Chirurgie Cancerologique de la Face et le cou  
119, Bd Abdelmoumen, Casablanca  
ICE : 001918333000002 - IF : 14477065  
INPE : 091169052

# ACHIFA



Biochimie - Hématologie - Immunologie - Hormonologie - Auto-immunité  
Biologie de reproduction - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie

الدكتورة الألوسي فاطمة الزهرة

**Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra**

Médecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca  
D.U. Assurance Qualité, Université de Bordeaux

INPE :



093061984

**FACTURE N° : 230700371**

CASABLANCA le 18-07-2023

Mme DIBAJI Laila

## Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E20	E
0115	Fer sérique	B60	B
0154	Ferritine	B250	B
0216	Numération formule	B80	B

Total des B : 390

TOTAL DOSSIER : 542.60 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent quarante-deux dirham soixante centimes.

Laboratoire d'Analyses Médicales  
Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra  
Médecin Biologiste  
Tél : 0522 69 48 48 Fax : 0522 65 88 55  
ICE : 25017435 Patente : 32960317 CNSS : 5885192  
ICE : 002086050000088

الدكتورة الألورسي فاطمة الزهرة

**Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra**

Médecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

D.U. Assurance Qualité, Université de Bordeaux

D.U. de Médecine et biologie de la reproduction et AMP

2307180005 – Mme Laila DIBAJI

## GLOBULES BLANCS

Leucocytes :	5.30	$10^3/\mu\text{L}$	(3.90–10.20)	6.10
Polynucléaires Neutrophiles :	59.5	%		55.3
Soit:	3.15	$10^3/\mu\text{L}$	(1.50–7.70)	3.37
Polynucléaires Eosinophiles :	1.3	%		1.4
Soit:	0.07	$10^3/\mu\text{L}$	(0.02–0.50)	0.09
Polynucléaires Basophiles :	0.4	%		0.6
Soit:	0.02	$10^3/\mu\text{L}$	(<0.20)	0.04
Lymphocytes :	31.0	%		32.4
Soit:	1.64	$10^3/\mu\text{L}$	(1.00–4.00)	1.98
Monocytes :	7.8	%		10.3
Soit:	0.41	$10^3/\mu\text{L}$	(0.10–0.90)	0.63
 PLAQUETTES :	277	$10^3/\mu\text{L}$	(150–370)	281

## BIOCHIMIE SANGUINE

31-12-2022

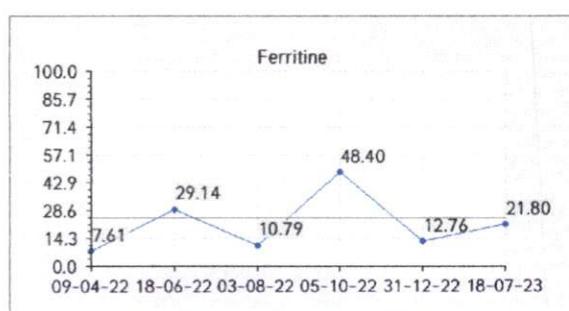
**Ferritin**

(Chimiluminescence)

**21.80** ng/mL

(25.00–280.00)

12.76



الدكتورة الألوسي فاطمة الزهرة

**Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra**

Médecin Biologiste

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

D.U. Assurance Qualité, Université de Bordeaux

D.U. de Médecine et biologie de la reproduction et AMP

2307180005 - Mme Laila DIBAJI

**Bilan martial**

05-10-2022

**Fer sérique**

(Colorimétrique Ferene - KONELAB)

1.40 mg/L

25.1 µmol/L

(0.50-1.70)

(9.0-30.4)

0.52

Page 3 / 3

Laboratoire d'Analyses Médicales

**ACHIFA**

Dr EL ALLOUSSI Fatima-Zohra  
Médecin Biologiste